

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2013**

**PRESENTS : AILI BORONAT CHEVALIER CHAMPEMONT GROS LAMOTTE PERREAU ROL SON TROCCARD**

**PROCURATIONS : ROCHETTE à LAMOTTE / MONDET à TROCCARD / PRATO à ROL / CRAPET à PERREAU**

**BUDGET PRIMITIF 2013** : G.TROCCARD Adjointe, en l'absence du Maire excusé, présentait le budget primitif 2013 élaboré en amont par la Commission des Finances et les Adjointes. Après deux années de lourds efforts financiers destinés à la construction du groupe scolaire avec un recours à l'emprunt minimum, les investissements 2013 se devaient d'être limités.

Les élus ont donc opté pour un programme d'investissement réduit à savoir :

- Câblage réseaux secs à La Tour pour 60 000 euros (travaux subventionnés à hauteur de 60% par le SDES)
- Achèvement du programme Groupe Scolaire pour 190 000 euros (avec pose d'un revêtement amortisseur dans la cour de la maternelle)
- Terrassement agrandissement du cimetière (12 000 euros)
- Remplacement du charbon actif à l'unité de filtrage (30 000 euros)
- Travaux courants d'entretien de bâtiments et des réseaux.

**LA COMMUNE DECIDE DE NE PAS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DE 2013** : le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté le principe de reconduction des taux d'imposition pour la Commune, à savoir :

Taxe d'habitation : 10.57 %

Taxe foncier bâti : 18.07 %

Taxe foncier non bâti : 36.70 %

Cotisation foncière des entreprises : 24.13 %.

Cette mesure n'empêche cependant pas l'évolution des taux appliqués par le Département et la Région et l'actualisation des bases d'imposition par les services fiscaux.

**CONSULTATIONS** :

J.GROS et S.PERREAU font part de la consultation lancée en vue de l'attribution du marché à bons de commande pour l'entretien annuel du terrain de foot ; sur 3 entreprises consultées la Sté BERLIOZ, moins-disante, a été retenue pour un montant de 68 934 euros (pour 4 ans).

Vu les coûts importants consacrés à cette structure, la Commune renouvelle sa demande auprès de l'ASSOCIATION US FOOT pour qu'elle accroisse sa vigilance en vue de limiter les dépenses d'éclairage et de chauffage

### DOSSIERS FONCIERS :

G.TROCCARD adjointe à l'urbanisme présentait les dossiers suivants :

**ZONE INDUSTRIELLE :** vente de 1000 m<sup>2</sup> à M.DURBET Louis Menuiserie/Miellerie au prix de 13 euros le m<sup>2</sup>

**BND :** à la demande des héritiers de Mme Girard Georgette, la suppression d'un BND (parcelle E125 sise à La Girard) entre la Commune et lesdits propriétaires a été réalisée avec attribution à chacun des propriétaires de la surface lui incombant.

### URBANISME :

Afin de garder à la zone F.Horteur son caractère « industriel » le Conseil Municipal décide de ramener à 60 m<sup>2</sup> (au lieu de 200 m<sup>2</sup>) la surface constructible à titre de logement de fonction (logement lié à l'activité exercée dans le bâtiment). Cette mesure fera l'objet d'une modification du règlement après consultation des colotis.

### ECOLES :

En raison du coût élevé entraîné par la réforme des rythmes scolaires et de la complexité de sa mise en place, le Conseil Municipal A DECIDE LE REPORT de son application à la rentrée 2014.

Le revêtement prévu sur les dalles de la cour de la maternelle sera mis en place durant les vacances de printemps ainsi que les jeux d'extérieur.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de participation de l'école primaire au voyage dans le Beaufortain programmé en juin ; il rappelle cependant que le forfait dit « extra scolaire » de 30 euros par enfant est destiné à ce type de dépenses. V.BORONAT Présidente de la Commission des Ecoles souligne que les sorties de ski ont été moindres cette année en raison des intempéries. Afin de limiter la participation des familles le Conseil Municipal accepte à titre exceptionnel le transfert des crédits restant au profit de cette sortie scolaire soit une somme de 500 euros.

V.BORONAT fait part de l'augmentation des effectifs (de 156 à 166) qui pose la question de l'ouverture éventuelle d'une 7<sup>e</sup> classe ; elle précise que ces chiffres doivent être confirmés et étudiés de façon approfondie. Une fois cette formalité accomplie la commission des écoles se réunira avec les enseignants pour en parler.

### PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil Municipal reconduit les emplois saisonniers suivants :

**2 agents techniques pour la période MAI/NOVEMBRE 2013**

**12 emplois jeunes (20 H/SEMAINE/2 SEMAINES) ; CV et lettre de motivation à adresser en Mairie.**